

*Birth and Baptismal Record of Marie Anne Fortin  
Daughter of Charles Fortin and Marie Sainte Cloutier*

1688.

89

Le neuvième jour du mois de Decembre de l'an 1688  
baptisée le quatre vingt huit par monsieur Jeanne prêtre  
de Ste Anne de Québec devant moi écrivain public en cette  
église, à cette baptisé Marie Anne, fille de Charles fortin  
et de Sainte Cloutier sa femme, née le quinze précédent  
au soir, son perein a este Joseph fortin son oncle, ce ja  
Maurice Barbe fortin, sa fratre et le neveu de Marie  
Anne de cette paroisse laquelle a pris, et les tis fortin  
son es perein leclerc un surnom etre ce surnom des  
interpellés suivant l'abréviation, surnom Barbe fortin  
et Marie precheur.

# *Birth and Baptismal Record of Marie Anne Fortin*

## *Daughter of Charles Fortin and Marie Sainte Cloutier*

1688.

Baptesme de  
M Anne Fortin.

89

*Le neuvième jour du Mois de Decembre, de L'an [gbj C?] quatre vingt huit; par moi Germaine Morin prestre - du Séminaire de Québec faisant fonction de Cure en cette Eglise, a este baptisée Marie Anne, fille de Charles Fortin, et de Sainte Cloutier Sa femme, née lejour précédent au Soir. Son parein a été Joseph Fortin Son oncle et Sa Mareine Barbe Fortin Sa tante et femme Pierre Gagnon de cette paroisse, la quelle a Signé, et Charles Fortin père et parein déclaré ne scavoir escrire ny Signer de ce interpellés Suivant Lordonnance. Signé Barbe Fortin et Morin prestre :/:*

1688.

Baptism of  
M[arie] Anne Fortin.

*On the ninth day of the month of December in the year [one-thousand six-hundred] eighty-eight; by me Germaine Morin, priest of the seminary of Québec, performing the function of pastor of this church, was baptized Marie Anne, daughter of Charles Fortin and Sainte Cloutier his wife, born on the previous day in the evening. Her Godfather was Joseph Fortin, her uncle, and her Godmother was Barbe fortin, her aunt and the wife of Pierre Gagnon of this parish who has signed, and Charles Fortin the father and the Godfather declare that they do not know how to write or sign as required by law. Signed Barbe Fortin and Morin, Priest :/:*